

Malines. Entre les diverses armes avec lesquelles il combat ces illusions, il est un raisonnement qui au jugement de tout homme affranchi des préjugés & des vues d'intérêt, suffit seul pour réduire au silence ces détracteurs des états ; car peut-on nommer autrement des gens qui ne s'efforcent qu'à faire regarder comme un établissement des derniers siècles, un corps qui pour le fond tient à la constitution primitive du pays, & qui en est l'épique ? Le voici ce raisonnement péremptoire :

» On ne peut que reconnoître pour représentans de la nation, nommés depuis quelques siècles *états*, ceux qu'on voit, pour rendre certaines choses légales, exercer concurremment une autorité, un pouvoir propre & inhérent aux états ; or, on remarque qu'en Brabant les nobles & les députés des villes dès le XIIe siècle & les prélats dès le XIIIe ont exercé de concert en certaines occasions essentielles un pouvoir qui n'appartient aujourd'hui & ne peut appartenir qu'aux états de cette Province ; donc dans ce tems-là les prélats, les nobles & les députés des villes ont formé, tout comme de nos jours, les états de Brabant ». — » Oui, continue l'auteur, aux yeux de tout homme qui n'est point en divorce avec le bon sens, la parité de pouvoir dans des agens placés en divers tems dans des circonstances parfaitement identiques, prouve invinciblement la parité de leur être indépendamment de certaines formes accidentelles. Donc encore un coup les prélats, les nobles & les députés des villes en Brabant ont depuis plus de six siècles in-